



Lyon, le 13 aout 2019

REFORME DES RETRAITES

LA REFORME DE TOUS LES DANGERS

*La nouvelle réforme annoncée par le gouvernement n'est pas simplement une réforme de plus des systèmes de retraites en France, elle signe leur **FIN**. Si cette réforme passe, les différents régimes de retraites, dont le régime spécial des cheminots, seront remplacés par un régime de retraite unique à points.*

DES PENSIONS REVUES A LA BAISSE :

Fini les pensions de retraite calculées sur les 25 meilleures années, comme dans le privé, ou sur les 6 derniers mois de traitement, comme pour les cheminots au statut actuellement. Avec la future réforme, elles seront calculées **sur toute la carrière professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes années »** (petits boulot, temps partiel, etc.). Aujourd'hui, avec notre système, afin d'éviter une minoration du montant de la retraite, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul de la retraite. Avec la retraite par points, ces années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite.

UN MONTANT INSTABLE :

Chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière. **La valeur du point lors du départ en retraite détermine le montant de la pension. Le gouvernement n'a qu'un seul objectif et une seule règle : l'équilibre financier du système, « La règle d'or ».** Pour rester dans ce cadre, deux variables d'ajustement restent possibles :

- Faire varier la valeur du point
- Repousser l'âge d'équilibre (âge de départ permettant l'équilibre financier du système, et dépendant de l'espérance de vie) en appliquant une décote : -5% pour un départ à 63 ans, -10% pour un départ à 62 etc...

Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui de manière catégorique laquelle de ces deux solutions sera privilégiée par le gouvernement.

UNE ENTOURLOUPE POUR ALLONGER L'AGE DE DEPART A LA RETRAITE :

Vous l'aurez bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ légal à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, et la décote, **les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre.**

ET POUR LES PERIODES DE MATERNITE, MALADIE, INVALIDITE, CHOMAGE ?

Même si les cotisations pour ces absences semblent perdurer dans le nouveau système, nos droits sont revus à la baisse.

Par exemple pour la maladie, il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour maladie, ce qui exclura une grande partie des bénéficiaires actuels.

LES DANGERS D'UNE RETRAITE PAR CAPITALISATION :

Le budget des retraites échappe aujourd'hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c'est terminé. **La baisse des pensions va inexorablement obliger les salariés à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte** (baisse de l'action, krach boursier, détournement frauduleux...).



L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier

Nous contacter : contact@cgtlyd.fr

Notre site internet : www.cgtlyd.fr

Inscription à notre liste de diffusion via le blog de notre site

NE LAISSONS PAS CE GOUVERNEMENT DE VOYOUS JOUER A LA LOTERIE AVEC NOS RETRAITES !

PREPARONS NOUS A COMBATTRE CETTE NOUVELLE REFORME !

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES ! LA CGT PROPOSE LE PROGRES SOCIAL

Pour la CGT, il y a suffisamment d'argent pour améliorer et garantir les droits à la retraite de toutes et tous. C'est possible et c'est même indispensable. **L'argent existe, allons le chercher là où il est !** Il suffit de voir les cadeaux faits aux grandes entreprises (CICE et autres) qui n'hésitent pas à licencier les employés, après s'être allègrement rincées avec l'argent public.

AUGMENTER LES SALAIRES ET METTRE FIN A LA PRECARITE

Augmenter les salaires du privé comme du public, c'est près de 13 milliards d'euros de cotisations en plus pour les retraites.

Imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes rapporterait 5,5 milliards d'euros ! **Mettre fin aux emplois précaires**, et mener une politique de développement de l'emploi stable et de qualité, c'est au moins 10 milliards d'euros de plus !

Ces mesures rapporteraient au total environ **28,5 milliards d'euros** pour les retraites.

AU TOTAL, PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIARDS D'EUROS POURRAIENT ETRE DEGAGES. CES NOUVEAUX FINANCEMENTS PERMETTRAIENT :

- De garantir de bonnes retraites sur la base d'un taux de remplacement minimum de 75 % du salaire
- Le maintien de l'âge de départ à 55 ans ainsi que des départs anticipés pour celles et ceux ayant des métiers pénibles ou des carrières longues
- D'améliorer les droits liés à la maternité, la maladie, l'invalidité ou le handicap ainsi que ceux liés au chômage ou aux temps partiels subis
- De créer de nouveaux droits, notamment en direction des jeunes, par la validation des années

SOUMETTRE TOUS LES ELEMENTS DE REMUNERATION A COTISATION

L'intégration des primes et des EVS au salaire, et la suppression des diverses exonérations fiscales rapporteraient environ **36 milliards d'euros** pour les retraites.

MODERNISER LA FISCALITE DU CAPITAL

La mise en place d'une **contribution sociale sur les revenus financiers** distribués par les entreprises (dividendes), à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires, pourrait rapporter **30 milliards d'euros**.

Taxer les GAFA et lutter contre l'évasion fiscale, c'est au bas mot environ **20 milliards d'euros**.

**Des solutions, il y en a !
Il n'y a qu'un problème :
La volonté politique !**

d'études, de recherche de premier emploi ou de contrats précaires

- De réindexer les pensions des retraités actuels et futurs sur le salaire annuel moyen et non sur les prix (comme aujourd'hui) qui ont déjà entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des retraités.



L'action de la CGT : Contester, Proposer, Agir et Négocier

Nous contacter : contact@cgtlyd.fr

Notre site internet : www.cgtlyd.fr

Inscription à notre liste de diffusion via le blog de notre site